F.S.U.
Ille-et-Vilaine

Questions diverses de la FSU SNUipp35
CSA SD du 2 février 2023

a) Questions diverses posées par la FSU-SNUipp35 lors du Groupe de travail

Au sujet des RASED :

➔ Des postes d'enseignant·es spécialisé·es seront-ils créés pour alimenter/compléter/abonder les RASED ?

M. Bodin avance le fait que cela dépendra de la ventilation en fonction des moyens. Mais une transformation de poste G en poste E est envisageable. Une réflexion a lieu sur un réalignement en fonction du redécoupage des circonscriptions et selon les besoins.

➔ Est-ce possibilité de mettre des personnes « *faisant fonction* » sur des postes E ?

Pour le moment, c'est impossible dans les règles du mouvement.

➔ Les maîtres surnuméraires seront-ils maintenus ?

Oui mais il n'y aura pas d'autres créations. Une réflexion est en cours sur l'évolution du poste.

b) Questions diverses posées par la FSU-SNUipp35 lors du CSA SD

1) Pouvez-vous nous assurer que les effectifs des UPE2A ne dépasseront pas les 12 élèves ?

M. Le Dasen confirme 12 élèves en UPE2A

2) Au regard du document de la stratégie du numérique pour 2023-2027, il n'est pas fait mention d'acteurs comme les ERUN. Est-ce que ces postes sont amenés à disparaître ? Est-ce que les missions des collègues ERUN seront modifiées ?

Il y a 7 ERUN sur le département qui ont en charge en moyenne 3 circonscriptions. Il y aura une évolution du poste avec un recrutement avec le CAFIPEMF au fur et à mesure des départs. Ce ne sera pas une obligation mais une évolution progressive. Leurs missions seront donc amenées à être modifiées.
Au mouvement, 2 postes vacants seront concernés avec un appel à candidature.
À terme, l'idée est d'avoir un 3ème conseiller pédagogique par circonscription. Il s'agira d'un demi en réalité, car ce troisième CPC aura aussi des missions d'ERUN pour 2 circonscriptions.

Sur Rennes Sud, en REP+, il y aura un 3ème poste de CPC à la rentrée 2023, poste issu d'une transformation de poste de maîtres +.

F.S.U.
Ille-et-Vilaine

4) Comme convenu lors du CTSD de septembre, serait-il possible d'être destinataires du calendrier des prochaines instances, mais aussi le calendrier des demandes de temps partiels et de celui du mouvement ? Serait-il possible d'installer la FS-SST et d'avoir le calendrier de l'instance ?

L'administration s'engage à fournir un calendrier.

➔ ***INFOS : Le serveur pour les personnels qui souhaitent participer au mouvement intra départemental sera ouvert du 3 au 17 avril 2023.***

*La circulaire **des temps partiels** est parue ce jeudi 2 février ; les demandes sont à **effectuer avant le 31 mars 2023** via l'application COLIBRIS.*

5) Quel est le nombre de démissions sur l'année 2021-2022 et depuis la rentrée de septembre 2022 ?

- *Année 2021-2022 : 12 démissions dont 2 contractuel·les alternant·es et 4 PES et 6 PE titulaires.*

- *Depuis septembre 2022 : 10 démissions*
  dont 1 contractuel·le alternante
  1 contractuel·le bilingue breton
  2 PES à mi-temps

6) Quel est le nombre de contractuel·les en poste dans notre département ? Sur quels supports ?

Il y a actuellement 32 contractuel·les :
5 en bilingue Breton
3 en ASH
2 au CASNAV
22 Titulaires Secteur Remplaçants

7) Quand seront versées les primes REP pour les CPC ?

Pour l'instant, l'administration ne sait pas ; elle interrogera le service de la coordination des paies.